

# “La Cour suprême a mis fin à la dérive populiste”



\* La Libre Belgique édition nationale, La Libre Belgique Liège, La Libre Belgique Hainaut, La Libre Belgique Brabant Wallon, La Libre Belgique Bruxelles

*Entretien Jean-Claude Matgen Benoît Frydman, philosophe du droit, professeur ordinaire à la Faculté de droit de l'ULB et à Sciences Po, à Paris, a épluché l'arrêt de la Cour suprême du Royaume-Uni qui, mardi, a jugé illégale la suspension du Parlement britannique par le Premier ministre Boris Johnson. Comment apprécier ...*

Entretien Jean-Claude Matgen

Benoît Frydman, philosophe du droit, professeur ordinaire à la Faculté de droit de l'ULB et à Sciences Po, à Paris, a épluché l'arrêt de la Cour suprême du Royaume-Uni qui, mardi, a jugé illégale la suspension du Parlement britannique par le Premier ministre Boris Johnson.

Comment apprécier cet arrêt ?

Il s'agit d'une décision courageuse. De façon unanime, claire et ferme, la Cour suprême d'un pays qui est le berceau des institutions démocratiques et de l'État de droit a rappelé qu'un gouvernement ou un Premier ministre ne peuvent s'affranchir de la tutelle du Parlement et des juges. Depuis le début du processus de Brexit, il y avait lieu de s'inquiéter du dysfonctionnement des institutions britanniques. Depuis l'arrivée au pouvoir de Boris Johnson, cette inquiétude a grandi. Le Premier ministre a adopté un style populiste à la Trump ou à la Salvini, l'ex-ministre de l'Intérieur italien. S'autoproclamant l'incarnation de la volonté du peuple, il n'a pas hésité à bafouer les règles de droit et les institutions. C'est évidemment extrêmement inquiétant et il est heureux que la Cour suprême ait remis les pendules à l'heure. Il est quand même inimaginable que M. Johnson ait pu faire décider par la reine d'Angleterre la suspension du Parlement pendant cinq semaines avec pour effet d'empêcher les parlementaires démocratiquement élus de faire leur travail, qui consiste à voter des lois et à contrôler le gouvernement.

Vous ne vous inquiétez pas seulement pour le Royaume-Uni...

En effet, d'autres pays sont dirigés par des hommes politiques qui agissent de la même façon que Boris Johnson. Je pense évidemment à Donald Trump mais aussi, hélas, à une série de dirigeants européens. Je pense à Salvini et à plusieurs chefs de gouvernement, en Pologne ou en Hongrie par exemple. Eux aussi se drapent dans la volonté du peuple qu'ils prétendent incarner pour supprimer ou tenter de réduire les pouvoirs du Parlement démocratiquement élu et des juges qui ont pour mission de veiller au respect des principes et des règles de l'État de droit. Cette tendance se reproduit de façon inquiétante. Prenons garde qu'elle ne préfigure un glissement vers des dictatures comme celles que l'Europe a connues en son temps, en Italie et en Allemagne avec les conséquences funestes que l'on sait.

Vous épinglez aussi le comportement de certains gouvernants belges.

Oui. Nous ne sommes pas épargnés par la tentation d'agir comme Trump ou Johnson. Quand, sous la précédente législature, le secrétaire d'État N-VA Theo Francken s'est ouvertement assis sur des décisions de justice, il se plaçait dans le même registre que les gouvernants populistes cités plus avant. Il n'est pas anodin que le Premier président de la Cour de cassation ait, récemment, qualifié la Belgique "d'État voyou" parce qu'à ses yeux, le gouvernement asséchait délibérément la justice. Et que dire de l'idée qui s'est insinuée, avant et après les élections, dans l'esprit de certains politiques que l'on constitue ou maintienne un gouvernement minoritaire ayant contre lui une majorité d'élus ? C'est ce qu'a fait Charles Michel quand, avant d'in fine remettre la démission de son gouvernement au Roi, il a tenté de poursuivre l'aventure d'un gouvernement de plein exercice, pourtant devenu minoritaire après le départ de la N-VA. Et c'est ce qui a, un moment, failli se produire lors des discussions en vue de la formation d'un gouvernement wallon.